



divorce et aide juridictionnelle

Par **liligaga**, le **04/09/2019** à **15:43**

Bonjour,rrnrJe me fais l'intermédiaire d'une amie qui n'a pas Internet.rrnrSon mari souhaite divorcer. Ayant une retraite mensuelle de 860€ aurait-elle droit à l'aide juridictionnelle ? Si oui dans quelle proportion environ ?rrnrSon mari ayant 1500€ de retraite mensuelle, pourrait-elle demander une pension compensatoire? pour quel montant ? Son mari peut-il refuser ?rrnrD'avance je vous remercie de vos réponses qui pourraient rassurer mon amie.rrnrSincères salutations.rrnrnicole gabarra

Par **amajuris**, le **04/09/2019** à **16:51**

bonjour,rrnrpour l'aide juridictionnelle, voir ce lien:rrnr<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>rrnrpour la prestation compensatoire, en cas de désaccord c'est le juge qui fixera le montant d'une éventuelle prestation compensatoire.rrnrson montant dépend de plusieurs paramètres, dont les revenus des futurs ex-époux et la durée du mariage, Il n'existe pas de formule officielle de calcul.rrnrvoir ce lien:rrnr<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1760>rrnrsalutations